



Favoriser l'approche intégrée de l'eau à la bonne échelle territoriale



OBJECTIFS

Accompagner les démarches territoriales de gestion intégrée pour réduire la vulnérabilité des territoires face au changement climatique.

Couvrir la totalité du bassin Adour-Garonne par des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

4 grandes priorités du 12^e programme

- 1 Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
- 2 Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété et en déployant le mix de solutions pertinentes
- 3 Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
- 4 Protéger la qualité de l'eau



AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de contrats « Eau et Climat » permettant de contractualiser sur des durées pluriannuelles les actions territoriales de gestion intégrée avec un programme de mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique adaptées au territoire. Dès lors que des enjeux quantitatifs et notamment de préservation des milieux aquatiques sont déterminés dans le diagnostic territorial du contrat intégrant les évolutions climatiques, des actions d'objectifs de sobriété des usages de la ressource et de déploiement de Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont inscrites dans le contrat « Eau et Climat ».



73%

de ce programme d'intervention
est destiné à des actions contribuant
à l'adaptation au changement climatique.

DES SOLUTIONS À ACTIONNER

- ▶ Accompagner la structuration de la gouvernance intégrée
- ▶ Améliorer la connaissance intégrée des territoires en prenant compte des perspectives
- ▶ Accompagner l'animation territoriale multithématiques
- ▶ Assurer la promotion de la gestion intégrée de l'eau

AU PLUS PRÈS DE NOS TERRITOIRES

Les approches intégrées de l'eau sont mises en œuvre à une échelle pertinente à géométrie variable (bassin hydrographique, échelle administrative) répondant, au cas par cas, aux enjeux locaux et aux besoins des différents acteurs du territoire.

OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs des projets sera évaluée à l'aide d'indicateurs de résultats adaptés au cas par cas, selon le type d'opération accompagnée et définis en concertation avec l'Agence. Ils pourraient porter par exemple sur :

- ▶ le respect des délais d'élaboration d'une démarche de gestion intégrée avec finalisation de livrables associés
- ▶ le nombre de réunions organisées avec les différents acteurs de territoire
- ▶ le suivi du respect des objectifs d'un contrat ou d'un SAGE via un tableau de bord technico-financier...

CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

Les bénéficiaires sont les collectivités territoriales ou leurs groupements et associations.

- ▶ Les maîtres d'ouvrage doivent consulter la CLE du SAGE lorsqu'elle existe et associer l'EPTB ou la structure assimilée intervenant à l'échelle de la stratégie territoriale de sous bassin géographique
- ▶ Pour le renouvellement d'une démarche territoriale un contrat « Eau et Climat » devra être établi

OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

- ▶ Animations territoriales monothématiques
- ▶ Études monothématiques

COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique
« **Animation, appui technique
et partenariats** ».

2. Sélectionner l'un des dispositifs d'aide associé
présenté dans le tableau ci-dessous.



↶ TUTOS

Lien vers la plateforme Rivage :
rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Études multithématiques	Études multithématiques	50%
Études juridiques et économiques dans le cadre d'un SAGE	Études multithématiques	70%
Animation des démarches territoriales intégrées	Animation territoriale et Partenariat	80%
Communication et sensibilisation	Communication-sensibilisation thématique	50%
Accompagner la mise en œuvre de contrats « Eau et Climat »	Tous les dispositifs de toutes les thématiques	Taux de la délibération thématique concernée par le type d'action / Taux le plus favorable sur les opérations prioritaires du contrat

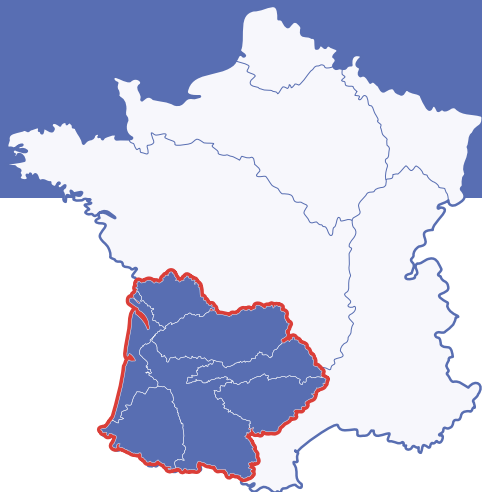


Taux d'aide
de **50 à 80 % max**

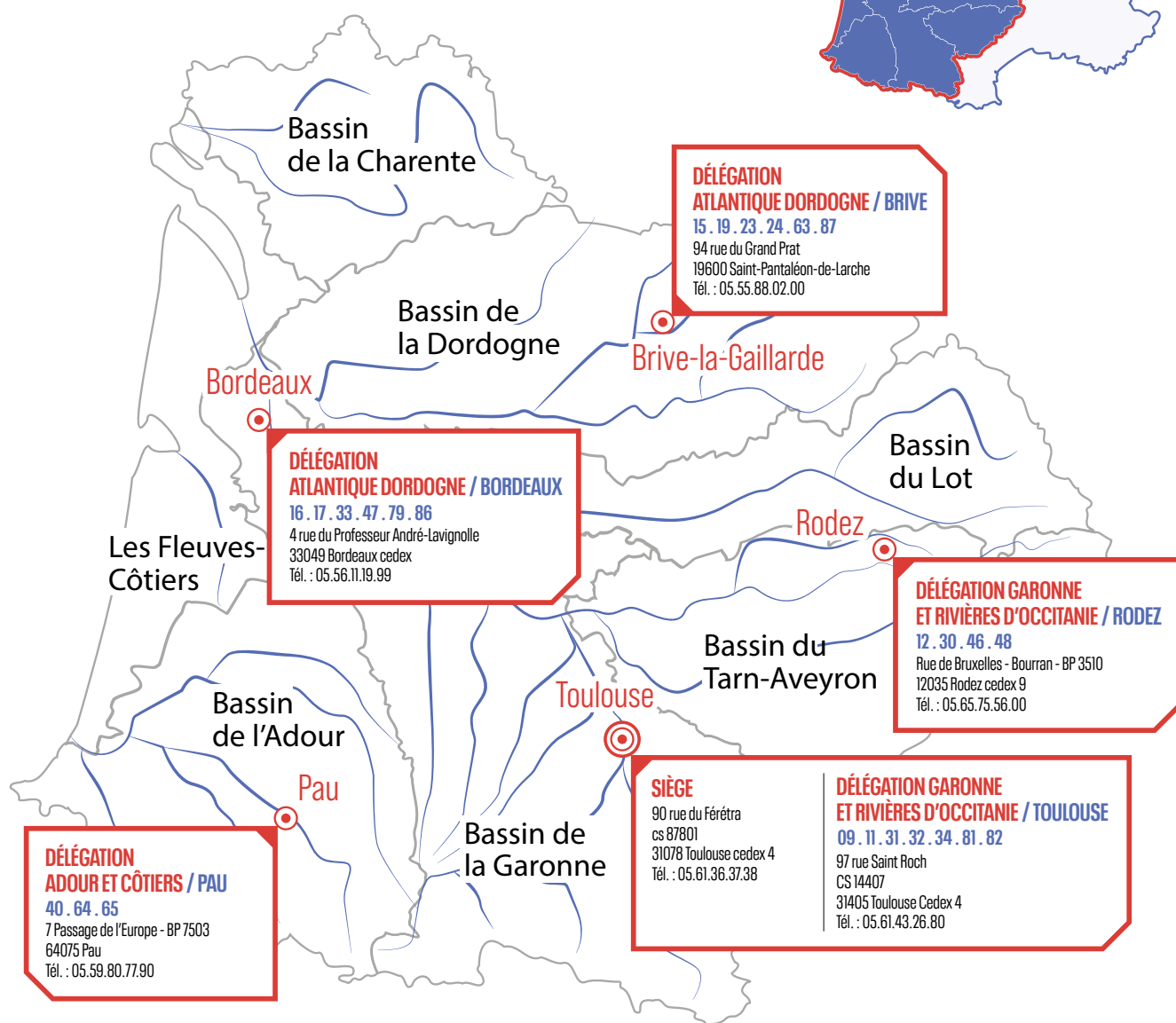
VOS INTERLOCUTEURS

UNITÉS TERRITORIALES :

- **TOULOUSE** : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude
- **BORDEAUX** : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vienne
- **PAU** : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées
- **RODEZ** : Aveyron, Gard, Lot, Lozère
- **BRIVE-LA-GAILLARDE** : Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne



🔹 SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN



Version de novembre 2025